

## Délibération n°2024-050

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 octobre 2024

Le 28 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 22 octobre 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

**Présents :** F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, A. CAVARD, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. MATHE, N. MOTARD F. RIVIER

**Absents excusés :** E. POUIT (pouvoir à F. DUMAS), O. CLABAUX (pouvoir à F. MATHE)

**Secrétaire de séance :** F. MATHE

CONSIDERANT la convention d'engagement pour la coordination et la distribution de l'aide alimentaire sur le canton de St Savin, signée en 2013 et arrivée à échéance le 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'année 2023, année pendant laquelle des colis ont été distribués à des familles civracaises dans le besoin ;

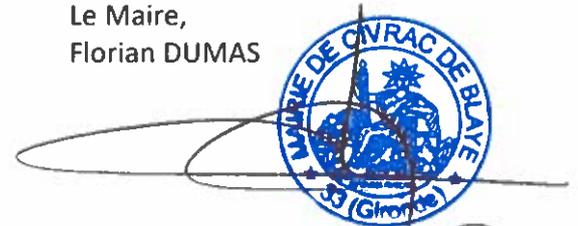
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **De valider la convention d'engagement pour la coordination et la distribution de l'aide alimentaire pour l'année 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 28 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme délibéré le 28 octobre 2024

Le Maire,  
Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.